

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil treize, le 23 mai à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Alain BERGER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Sylvie MANZONI, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Pierre OSER, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Martine BENJAMAA, Patrice SCHWARTZENTRUBER **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Francis GERARD, Claude GIRARD, Evelyne MANTEY, Thierry MARCJAN, Maurice NICOUD, Françoise PELCAT, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Evelyne MANTEY à Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN à Denis BANDELIER, Maurice NICOUD à Martine BENJAMAA, Françoise PELCAT à Daniel BOUR.

Assistaient à la séance : Messieurs Patrick BRUNET, Gilbert REBER, Bernard VIATTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
15 mai 2013	15 mai 2013	En exercice	42
		Présents	35
		Votants	39

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée. Préfecture du Terr. de Belfort



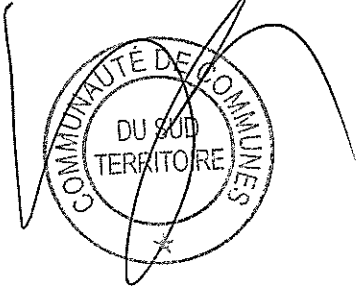

2013-03-01 – Budget Général – Vote du taux CFE 2013 – rectificatif

Rapporteur : Christian RAYOT

Suite à la délibération de la Communauté de Communes du Sud Territoire du 11 avril dernier relative au vote du taux de CFE, la préfecture a demandé à ce que la CCST modifie sa délibération. En effet, l'intégration des 9 communes au 1er janvier 2013 a établi des coefficients de variation du taux moyen pondéré de TH et du taux moyen pondéré des 3 taxes ménagères inférieurs à 1 car ils ont été recalculés avec l'ensemble de toutes les communes (y compris les 9 nouvelles). En conséquence, le taux maximal de droit commun de la CFE est très inférieur au taux voté en 2012. La CCST ne peut donc décider d'augmenter son taux de CFE à un taux de 27,01 % en 2013. Cependant, il est possible d'opter pour le taux maximum dérogatoire de 26,01 de CFE cette année, soit un taux identique à celui de 2012.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de fixer le taux de CFE à 26.01%
- d'autoriser le Président à signer et de mettre en application tout document participant à cette décision.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 JUIN 2013 Et publication ou notification le 03 JUIN 2013</p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p>  <table border="1" data-bbox="949 1467 1359 1691"><tr><td>Préfecture du Terr. de Belfort</td></tr><tr><td>- 3 JUIN 2013</td></tr><tr><td>Service Courrier</td></tr></table>	Préfecture du Terr. de Belfort	- 3 JUIN 2013	Service Courrier
Préfecture du Terr. de Belfort				
- 3 JUIN 2013				
Service Courrier				